

Dynastie

n° 59 – 28 février 2021 – 3€

ÉDITORIAL

Exemplarité

par Frédéric Aimard

ON TROUVERA dans les trois pages suivantes un certain nombre de « brèves dynastiques ». Elles concernent une banale « actualité heureuse » chère à l'excellent hebdomadaire *Point de Vue* : naissance princière, mariage... ou moins heureuse, maladie, décès... voire franchement attristante.

Il en est ainsi de toutes ces polémiques patrimoniales qui remettent actuellement la famille de Hohenzollern sous les feux de l'actualité allemande. Les revendications du prince Georges-Frédéric de Prusse, 44 ans, quant aux biens confisqués par l'État communiste en Allemagne de l'Est, ne sont pas si excessives dans l'absolu : il demande par exemple un droit de résidence dans le château de Cecilienhof à Potsdam. Franchement, est-ce que cela priverait quelqu'un de lui concéder un appartement de fonction parmi les milliers de mètres carrés disponibles ? Est-ce qu'au contraire ça n'apporterait pas un plus touristique à ce monument ? Il réclame, selon certaines sources, un million d'euros d'indemnité. Plus selon d'autres sources. Mais ça reste « pas grand-chose » au regard du patrimoine confisqué...

Nous n'avons pas cherché les détails supplémentaires, mais force est de constater qu'il s'y est probablement mal pris, que ses avocats, menaçant récemment l'État allemand de retirer des musées certaines œuvres d'art prêtées par la famille impériale, ne font que mettre de l'huile sur le feu, dans un contexte naturellement polémique, car les vieilles querelles sur le passé nazi de l'Allemagne ne peuvent manquer de ressurgir. Elles permettent à quelques démagogues, plus ou moins gauchisant, de se donner une posture démocratique, voire « résistante », à peu de frais.

Il en est de pires, quand on constate que, de par la planète, il y a des souverains dont l'absolutisme tourne à la dictature

familiale (Dubai) ou est toujours près de sombrer dans la bouffonnerie tragique (eSwatini, voire Thaïlande)... Ce n'est pas le monopole du régime monarchique que de prêter à de tels abus, mais tout de même cela fait désordre et on préférerait que les rois aient des comportements plus exemplaires. Sinon, ils ne servent à rien.

C'est pour cela que les malheurs du prince Andrew, qui s'est, dans sa jeunesse, compromis dans les fêtes glauques du milliardaire proxénète Epstein, ou le bonheur hollywoodien actuel du prince Harry, compromettent l'image de la Monarchie anglaise... Pas beaucoup, heureusement, comme en témoigne sans doute l'étonnante popularité du compte Instagram de la princesse Eugénie, petite-fille très conventionnelle de la reine Élisabeth. Car les gens ordinaires ont envie d'aimer, de compatir, de se reconnaître dans un destin familial commun, c'est dans la nature humaine.

C'est ce qui fait d'ailleurs la force du principe monarchique. Celui-ci n'a rien d'une idéologie même si cette idéologie existe par ailleurs, mais c'est celle de l'État arbitre, de l'État juste, qui incarne et défend la nation. Cela dépasse le souverain même si avoir un souverain royal a permis à la souveraineté de la plupart des nations d'émerger, de s'affirmer, et permet à cette souveraineté devenue nationale de

rester incarnée solidement notamment dans les temps de crise.

Les rois et les princes, même les meilleurs, peuvent décevoir et même déçoivent souvent. Que dire de ce Juan-Carlos coureur de jupons et flambeur ? Ses excès ne sont assurément pas dans l'air du temps, encore que. Pourtant son fils, le roi Philippe VI, et sa petite-fille Leonor, restent les meilleurs atouts démocratiques d'un pays que rien ne semble avoir vacciné contre les tentations de guerre civile.

Et les royalistes ? Ils ont aussi un devoir de témoignage et d'exemplarité. En France, ils se doivent de se montrer héritiers du « parti des politiques » et non de celui des « ligueurs » pour prendre un exemple datant des guerres de religions. C'est aussi bien s'ils s'abstiennent de polémiquer pour un oui ou pour un non.

Et puis quand une expérience comme celle de la lettre *Dynastie* apparaît, on ne trouverait pas anormal qu'ils la soutiennent un peu. Un chèque de 20 euros. Est-ce impossible à la plupart de nos lecteurs ? Ceux qui nous lisent gratuitement sur Internet. Peut-être y a-t-il mieux à faire ? Mais nous vous proposons ce geste qui paraît modeste par rapport au travail effectué au service d'une cause commune et par rapport aux potentialités qu'il ouvrira peut-être un jour d'un média plus professionnel et donc plus utile. ■

Dynastie

édité par SPFC-ACIP SA
Siret Nanterre 41838214900015
60, rue de Fontenay 92350 Le Plessis Robinson
ISSN 2679-4926 - imprimé par nos soins

Au sommaire de ce numéro :
p. 1 : Exemplarité - pp. 2-3-4 : Actualité

Abonnement à *Dynastie* 2021

Adressez 20 euros
par chèque uniquement
à l'ordre de SPFC-ACIP

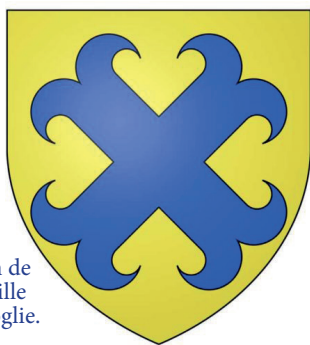
60 rue de Fontenay
92350 Le Plessis-Robinson

joindre votre adresse Internet

CHANSON

Philippe Chatel, chanteur, auteur de la comédie musicale *Émilie jolie*, est mort le 19 février à l'âge de 72 ans. Son nom de naissance était Philippe de Châteaux de Villeneuve-Bargemon de Duras. Il était le petit-fils du marquis Roger de Chateaux (1878-1956) qui s'est fait connaître par une série de récits de voyages sous les pseudonymes de Stany et de Chalux, et le fils du réalisateur de télévision François Chatel (François-Roger de Chateaux, 1926-1982).

NOBLESSE



Blason de la famille de Broglie.

Fils naturel et unique de Victor-François 8^e duc de Broglie [prononcez *Breuil*] – resté célibataire – Nicolas T, né en 2007, avait fait reconnaître en justice (en 1991) son droit à porter le nom de son père et, à la mort de celui-ci en 2012, à hériter du château de Broglie (Eure) [prononcez *Brogli*]. Cependant, le Conseil d'État, par un arrêt lu le 12 février 2021, ne l'a pas autorisé à revendiquer le titre de duc de Broglie. Le directeur du registre du sceau de France, dépendant du garde des Sceaux, a inscrit son oncle Philippe-Maurice, né en 1960 (propriétaire du Grand Hôtel de Tours et collectionneur d'objet Art déco), comme 9^e duc de Broglie... (il est aussi 8^e prince de Broglie, un titre accordé par la Monarchie austro-hongroise).

Les titres pourraient ensuite revenir au frère cadet de celui-ci, Louis-Albert, 57 ans (connu comme « le prince jardinier ») également sans enfant... Un cousin, né en légitime mariage, pourrait donc ensuite en hériter, il n'en manque pas.

Les avocats de Nicolas prétendaient que les lettres patentes du roi Louis XV, signées en juin 1742, et qui réservaient la transmission du titre de duc aux fils aînés d'un mariage légitime, étaient une atteinte aux droits de l'homme et contraires à la Constitution de la V^e République. Mais le Conseil d'État a sagement estimé

que ces antiques dispositions n'étaient « pas susceptibles d'être renvoyées au Conseil constitutionnel ». Un recours devant une juridiction européenne aurait peu de chance de prospérer.

TUNISIE



Taj El Molk Lilia Housseini était la dernière fille de Lamine Bey (roi de Tunisie déposé en 1957 par son Premier ministre Habib Bourguiba). Elle s'est éteinte le 19 février à l'âge de 92 ans à Casablanca. Elle s'était exilée au Maroc depuis 1962 avec son mari, le chirurgien Mohamed Chelly (décédé en 1987). On la voit sur cette photo, prise lors de ses 90 ans, entourée de ses enfants et petits-enfants.

Ses quatre fils sont médecins, exerçant au Maroc.

SUSSEX

Conformément à ce qui avait été annoncé quand le prince Harry et Meghan Markle avaient décidé de partir aux États-Unis pour voler de leurs propres ailes, les diverses institutions qu'ils patronnaient en Grande-Bretagne (The Queen's Commonwealth Trust, le Rugby Football Union, la Rugby Football League, le Royal National Theatre, l'Association of Commonwealth Universities...) sont passées, sous la protection d'autres membres de la famille royale. Le duc de Sussex cesse d'être capitaine-général de la Royal Marines, commandant de l'air honoraire du RAF Honington, commodore-en-chef des Small Ships and Diving et Ranger du Canada. Cela a été officialisé par un communiqué de Buckingham le 19 février.

Le prince Harry continuera de s'occuper de sa fondation Sentebale (fondée avec le prince Seeiso du Lesotho pour les enfants pauvres du Lesotho) et des Jeux Invictus (pour athlètes blessés de guerre), tandis que sa femme continuera à soutenir l'association de protection des animaux Mayhem et l'association SmartWorks qui aide les femmes britanniques en recherche d'emploi.

ÉDIMBOURG

Le prince Philip a été hospitalisé, après d'être senti mal, le 17 février. Il fêtera ses cent ans en juin prochain. Il avait été récemment vacciné contre la covid-19 mais le communiqué officiel insiste pour dire que cela n'a rien à voir.

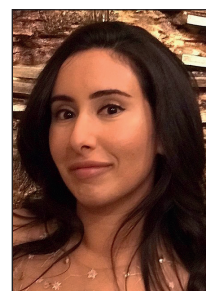
YORK



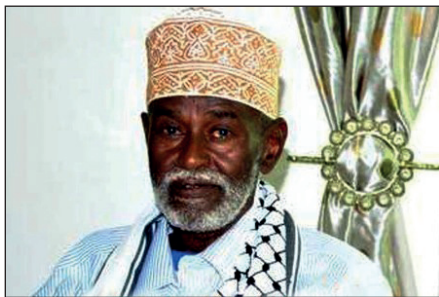
La princesse Eugénie et son mari Jack Brooksbank ont révélé le nom de leur fils le 20 février, onze jours après sa naissance : August Philip Hawke Brooksbank dont la photo a été publiée sur le compte Instagram @princesseugenie (1 300 000 abonnés).

DETAINED IN DUBAI

Le cas de la princesse Latifa, 35 ans, fille de l'émir Mohammed ben Rached al-Maktoum, a été évoqué le 17 février par le chef de la diplomatie britannique, Dominic Raab, et le 18 février auprès de la mission permanente des Émirats à Genève par un représentant de l'Onu. Les deux ont réclamé une « preuve de vie » de la princesse qui avait tenté de quitter son pays en 2018 et qui est retenue dans un lieu inconnu depuis. Dans une vidéo sans date diffusée sur les réseaux sociaux, la princesse appelle à l'aide. La Commission des Nations Unies sur les droits de l'homme s'est saisie de l'affaire. Une sœur aînée de Latifa, la princesse Shamsa, avait disparu définitivement en 2000 dans des circonstances comparables.



SOMALILAND



Mohamed Sultan Abdiqadir, Grand Sultan du clan des Isaaq, issu de la dynastie des Guled [qui s'est illustrée par sa résistance à la colonisation britannique dans la révolte des derviches entre 1899 et 1920], est décédé le 12 février 2021 à Hargeisa. Son fils Daoud Deria (ci-dessous aux côtés de son père) lui succède.



Les Isaaq sont le clan le plus nombreux au Somaliland, fortement représenté aussi dans les régions limitrophes, en Somalie, en Éthiopie et à Djibouti. Ils excellent notamment dans la vente de bétail vers la péninsule arabique.

Lire la notice sur le Somaliland dans www.monarchiesetdynastiesdumonde.com/

ESPAGNE

La fotografía #EXCLUSIVA de COPE que demuestra el buen estado de salud de Don Juan Carlos



La fotografía exclusiva de COPE que demuestra el buen estado de salud de... COPE accede una imagen tomada hace dos días en Abu Dabi en la que se ve al Rey Emérito junto al príncipe heredero Sheikh Mohammed

© cope.es

La Maison royale a démenti, le 15 février, des rumeurs médiatiques sur la mauvaise santé supposée de Juan-Carlos, 83 ans. Plusieurs photos de l'ancien roi ont alors été publiées, dont l'une, datée du 13 février, le montre attablé, sur une terrasse, avec le prince héritier d'Abu Dhabi, le cheikh Mohammed ben Zayed

al-Nayane. Le décor de cette terrasse aurait permis aux journalistes de la radio COPE de retrouver la villa dans laquelle la scène a été photographiée: sur l'île de Nurai, occupée par un complexe hôtelier et de luxueuses villas en location.

NÉPAL



COURTESY: DECHEN ANNA SHERPA

Des photos montrant le pas de danse esquissé par l'ancien roi du Népal Gyanendra avec sa femme Komal Shah, à l'occasion des 71 ans de celle-ci, fêtés le 18 février dans un hôtel à Dhulabari, dans le district de Jhapa, sont devenues virales sur les réseaux sociaux, selon le quotidien népalais *República*. L'ancien prince-héritier Paras, sa femme Himani et leur fils Hridayendra, étaient également de la fête.



COURTESY: DECHEN ANNA SHERPA

ESPAGNE

Le rappeur Pablo Hasél, 32 ans, a été jugé plusieurs fois pour apologie du terrorisme, menaces de mort, et insulte à la Couronne. Il a notamment traité l'ancien roi Juan Carlos de « mafieux ». Condamné à 9 mois de prison, son incarcération le 16 février a provoqué plusieurs nuits d'émeute sur les Ramblas à Barcelone, à Vic où 11 agents de police ont été blessés le 16 février dans l'attaque d'un commissariat, mais aussi en dehors de la Catalogne, à Madrid, Valence ou Grenade.

ALLEMAGNE

Le prince Ernst August de Hanovre (66 ans, époux séparé, depuis 2009, de la princesse Caroline de Monaco, qui s'est fait connaître par ses frasques dues à son alcoolisme) avait fait donation du château de Marienburg (Basse-Saxe) à son fils aîné, Ernst August, duc de Brunswick et de Lunebourg, 37 ans. Mais celui-ci, qui vit en Australie, a préféré vendre le château à l'État pour un euro symbolique en 2018.

Le château, qui reçoit ordinairement 200 000 visiteurs par an, réclamait une restauration estimée à 23 millions d'euros. Après la vente, le Parlement fédéral a voté une subvention de 12 millions d'euros. Mais, selon le *Daily Mail* du 18 février, le prince de Hanovre a décidé maintenant de poursuivre son fils en justice et exigerait la restitution du château.

eSWATINI

Le roi Mswati III d'eSwatini (ex-Swaziland) a affirmé le 20 février avoir guéri de la covid-19 grâce à un médicament antiviral (il n'a pas précisé s'il s'agissait du redemsivir) administré par perfusion qui lui avait été envoyé par la présidente de Taïwan, Tsai Ing-wen. Ce pays d'Afrique de moins de 1,2 million d'habitants, fortement touché par la pandémie (environ 650 décès annoncés, dont celui du Premier ministre Ambrose Dlamini en décembre), n'a encore reçu aucune dose de vaccin.

THAÏLANDE

Selon l'ONG Thai Lawyers for Human Rights, une soixantaine de personnes ont été inculpées pour lèse-majesté depuis novembre 2020. Quatre opposants sont actuellement en attente de jugement en prison sous ce motif. La députée Amarat Chokepamitkul, du Mouvement pour l'Avenir, a été dénoncée par un assistant du Premier ministre thaïlandais Prayuth Chan-O-Cha à la police contre la cybercriminalité à cause de ses publications sur sa page Facebook, jugées offensantes pour la famille royale. L'article 112 du code pénal prévoit que le crime de lèse-majesté fait encourir à celui qui en est convaincu de 3 à 15 ans de prison. Il est largement instrumentalisé depuis une dizaine d'années et son abolition est devenue l'une des principales revendications du mouvement étudiant.

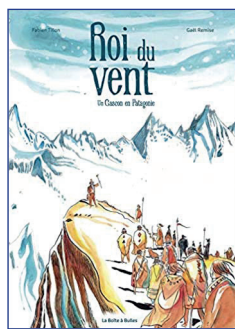
ARAUCANIE

En 1860, l'explorateur péri-gourdin Antoine de Tounens quitte la France pour s'établir en Araucanie et Patagonie, territoires à l'extrémité australe de l'Amérique du Sud. Son rêve est ambitieux : il souhaite régner sur ces régions et unifier le peuple Mapuche pour le libérer du joug du gouvernement chilien. Malgré un premier échec, il tentera par trois fois de soulever ce peuple face à l'oppresser.

Chaque tentative se soldera par un échec et une amertume cuisante... Ainsi, l'explorateur livre le récit de cette épopée dans lequel la frontière entre réalité et fiction est de plus en plus floue. Et de fait, à l'instar de Don Quichotte, Tounens ne voit que l'aspect romanesque de son entreprise et non toute la folie et la démesure qui entourent son projet.

Retour sur le parcours d'un homme qui, à défaut de régner sur un territoire, ne réussit qu'à être roi du vent...

Bande dessinée historique, de Fabien Tillon (auteur) et Gaël Remise (dessinateur), publiée par les Éditions La boîte à bulles le 10 février 2021, 128 pages, 22 euros.



MAROC / ALGÉRIE

La chaîne de télévision algérienne privée Echourouk News a utilisé, le 12 février pour une émission satirique, une marionnette du roi Mohamed VI et s'est moquée de la prétention de celui-ci à se présenter comme « Commandeur des Croyants ». Ce qui, compte tenu du peu d'indépendance de ce média par rapport à l'armée algérienne, a été jugé par les Marocains comme une provocation décidée au plus niveau. Les réseaux sociaux marocains se sont enflammés pour soutenir le roi avec le hashtag #Mohamed6.

Le Premier ministre marocain Saâdeddine El Othmani y est allé de son tweet – « Au vu des succès continus du pays à plus d'un niveau, et dans le dossier du Sahara marocain en particulier, les médias opposés mènent une guerre d'insultes contre les institutions constitutionnelles du pays ainsi que le roi Mohammed VI » – tandis que



le ministre marocain des relations avec le Parlement et des Droits de l'homme, réagissait sur Facebook : « Empiéter sur les institutions de notre pays et nos symboles nationaux, dirigés par Sa Majesté, est inacceptable et intolérable. Notre position doit être unifiée, rejetant cette transgression et protégeant nos institutions, pour défendre les symboles de notre pays ».

Quant au « prince du raï », le chanteur Faudel, né en France, d'origine algérienne mais naturalisé marocain depuis 2011, c'est sur Instagram qu'il a écrit : « En tant que citoyen d'Algérie, de France et du Maroc, je refuse qu'on porte atteinte à la personne du roi Mohammed VI. Le royaume est un modèle de tolérance et d'hospitalité, et ne porte aucun jugement sur les autres ».

MAROC

Des milliers d'immigrés subsahariens sans papiers se pressent à la frontière hispano-marocaine des enclaves de Ceuta et Melilla dans l'espoir de rejoindre l'Espagne. Dans un communiqué cosigné avec le Réseau Afrique migration intégration (RAMI) et la Plateforme migrant Maroc (PLAFOMIMA), l'Association des migrants subsahariens pour la défense des droits et de la dignité humaine (AMSDH) signale que « depuis plus de huit mois, les migrants résidant dans les grandes villes du Nord du pays en général et dans la ville de Rabat en particulier sont victimes d'arrestations, de chasse à l'homme ». Ils sont souvent rackettés par des bandes de voyous de banlieue, battus par la police ou des forces auxiliaires avant d'être refoulés dans des villes du sud marocain. Le communiqué, repris par la presse marocaine le 22 février, se présente comme un « appel au roi » pour qu'il fasse cesser ces exactions et favorise une « nouvelle campagne de régularisation exceptionnelle afin de redonner aux migrants sans-papiers, arrivés après les précédentes campagnes de régularisation, leur dignité perdue ».

SUÈDE

La reine Silvia, 77 ans, épouse du roi Carl XVI Gustaf, s'est fracturé le poignet en plusieurs endroits lors d'une chute dans son château de Drottningholm le 15 février. Une ambulance l'a conduite à l'hôpital de Danderyd, au nord de Stockholm pour se faire plâtrer.

GRANDE BRETAGNE

L'hebdomadaire français de gauche L'Obs cite, le 12 février, une très longue enquête du quotidien britannique de centre-gauche The Guardian, publiée le 8 février, sur l'immixtion de la Monarchie britannique dans le processus démocratique. « Contrairement à la France, le Royaume-Uni n'a pas de constitution mais s'appuie sur un ensemble de lois et de coutumes élaboré au cours des siècles. Parmi elles, le consentement royal qui requiert de solliciter la reine sur des projets de lois avant même qu'ils ne soient débattus au Parlement, dès lors qu'ils pourraient affecter, d'une manière ou d'une autre, les intérêts de la Couronne ou les intérêts personnels et familiaux des Windsor. En soixante-dix ans de règne, ce ne sont pas moins de 1 062 projets de lois qui ont été examinés par la reine et ses avocats. [...]

Selon une base de données intégralement publiée sur le site Internet du Guardian, ces textes portaient aussi bien sur le système judiciaire, la sécurité sociale, les retraites. Le rapport avec les intérêts de la Couronne est parfois plus farfelu, notamment concernant une loi sur... les aéroglisseurs !

Si la reine accorde généralement son consentement préalable, certains auraient toutefois été retoqués, notamment les lois touchant aux taxes, à la richesse et à l'héritage.

[...] La reine serait parvenue à faire pression dans les années 1970 pour qu'une clause soit intégrée à une loi afin que sa fortune ne soit pas révélée au grand public car jugée... « embarrassante ». Aucun chiffre confirmé n'existe sur le montant exact de la fortune royale, mais elle est estimée à plusieurs centaines de millions d'euros.

Le prince Charles aurait, de son côté, encouragé la modification d'un projet de loi immobilière avant qu'il ne soit débattu, lui permettant d'empêcher ses locataires de racheter leur logement. »

Un porte-parole de la reine et le cabinet du Premier ministre se sont empressés de démentir ces interprétations difficiles à étayer. Le bureau du Cabinet a publié un communiqué rappelant que « le consentement de la reine est une convention ancienne et une condition du processus parlementaire. Le consentement est systématiquement recherché par le gouvernement et accepté par le monarque comme une évidence. »